



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 8 novembre 2016

Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de C en B du 8 novembre 2016 :

Monsieur le Président,

A l'heure où les attaques fusent de tous bords envers les fonctionnaires, **FO-DGFIP14** rappelle son attachement à la liste d'aptitude, partie intégrante du Statut de la Fonction Publique.

A la DGFIP, la pilule de la fusion ayant été avalée, force est de constater que notre administration rencontre de grosses difficultés pour la digérer. Ses effets sont devastateurs, rendant exsangue tous nos services.

Les règles de gestion "complexifiées", les plans de qualification dérisoires, les manques de moyens matériels et humains font que nos collègues souffrent cruellement au quotidien, ne tenant que par leur conscience professionnelle. Précisons une fois de plus que la DGFIP, dont les effectifs représentent 5,4 % de l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat, contribue à hauteur de 57,42 % en ce qui concerne la réduction des effectifs de cette même Fonction Publique d'Etat.

Sur le volet rémunérations, PPCR "Plus Petit Commun des Rémunérateurs" n'est autre qu'une réforme autofinancée par les fonctionnaires et ce, sans garantie au delà de 2017, avec notamment la transformation d'une partie insignifiante du régime indemnitaire en points d'indice, et la mise en place d'une cadence unique d'avancement qui va supprimer toutes les réductions d'ancienneté.

Pire, PPCR induira une mobilité forcée et une concurrence accrue entre les agents quant à la rémunération dite "au mérite".

En effet, PPCR consacre d'ores et déjà la mise en place de passerelles entre les 3 versants de la Fonction Publique et a aussi pour objectif, à terme, l'instauration de corps interministériels susceptibles de remettre en cause les statuts particuliers, pour tendre vers un statut unique niant ainsi les spécificités de chaque secteur.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Monsieur le Président, au vu des arguments développés infra, que les attentes des agents sont très importantes et au vu des potentialités, inutile de vous dire qu'ils vont là encore être déçus, démotivés, et se sentir abandonnés.

FO-DGFIP14 dénonce une fois de plus la publication de la liste des "excellents" avant la tenue de la CAP locale, divulgation qui réduit le champ d'intervention des organisations syndicales.

Par ailleurs, cette diffusion fragilise un peu plus encore les collègues "laissés pour compte" et tend à laisser croire que seuls les "élus" de cette liste ont mérité le regard de leur direction. L'an passé, Monsieur le Président, des agents ont été classés très bons. Comment leur expliquer, qu'ils ne figurent pas dans les excellents et pire qu'ils ne seront éventuellement pas encore retenus. La conscience professionnelle des agents ne faiblit pas, leur implication professionnelle ne faiblit pas, leur loyauté ne faiblit pas. Seule l'administration faillit à reconnaître leurs mérites.

Les représentants FO-DGFIP14 en prennent acte et se montreront très vigilants sur les dossiers de collègues dont les qualités professionnelles sont indissociables d'une promotion de grade.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !